

Intempéries et matchs remis

Le sujet fait couler chaque année beaucoup de salive!

Voilà quelque temps, l'assemblée générale des clubs a voté pour la "remise obligatoire à la demande". Si la solution paraît, depuis sa mise en application, être la formule la plus souple, le Comité Provincial a cherché à mettre en place une procédure plus formelle.

Vous trouverez, ci-dessous, les dispositions que entreront en vigueur dès réception du courrier.

En fonction des **prévisions météo** publiées sur le site www.skynet.be, le Comité Provincial décrera **la remise obligatoire à la demande**. La décision sera annoncée sur le site <http://www.aftt.be/liege/> le **vendredi midi au plus tard**. La remise sera décrétée pour **toute la Province**.

Un club pourra demander la remise pour une, plusieurs ou toutes ses équipes. Il devra informer, **par téléphone**, le secrétaire du club adverse au plus tard :

Avant 16h30 pour les rencontres du vendredi

Avant 10h00 pour les rencontres du samedi après-midi

Avant 16h00 pour les rencontres du samedi soir

A défaut de pouvoir joindre le secrétaire, le club demandeur devra prendre contact avec le Président ou le Trésorier du club adverse. Le contact téléphonique est obligatoire.

Dans le même temps, le club demandeur devra informer par téléphone, mail ou fax les responsables provinciaux (Dominique Croes et Yves Douin).

En dehors des heures prévues, la demande sera nulle et le résultat sera comptabilisé en forfait.

Les rencontres remises devront se jouer obligatoirement lors de la première journée libre d'interclubs ou avant cette date avec l'accord des deux clubs.

La remise sera décidée objectivement en fonction des prévisions météo; si les météorologues se trompent dans leurs prévisions, la procédure ne sera pas modifiée en cours de week-end.

Dominique Croes gsm 0477/386.917 – dominique.croes@teledisnet.be

Yves Douin – gsm 0492/728.978 – yves.douin@live.be